

**NOTICE D'INFORMATION PREALABLE**

**Séjour n°**



COORDONNEES DE L'ASSOCIATION

## La Randonnée Céretane

Affiliée à la FFRandonnée, agréée Ministère des sports,  
bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la FFRandonnée :  
IM075100382

CERET le 21 Octobre 2018

### NOTICE D'INFORMATION SEJOUR RADONNEES RAQUETTES SALADU

**La sortie est ouverte aux adhérents de l'association inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRP 2018/2019 avec assurance RC. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRP**

Nombre de participants : 10 au minimum, 16 au maximum

Date : du vendredi 8 mars 2019 au jeudi 14 mars 2019

Déplacements : voitures personnelles

*L'organisateur se réserve de retenir, le cas échéant, une autre structure d'hébergement que celle désignée ci-après.*

#### PROGRAMME

Il s'agit d'un séjour orienté sur la pratique de la randonnée en raquettes (5 jours de rando avec dénivelées de 300 à 700 m chaque jour). Certaines randonnées en montagne alpine nécessiteront un équipement de sécurité (détecteur de victimes d'avalanche, pelle et sonde)

Départ de Céret le 8 mars 2019 à 8h pour prendre possession du logement à Salardù à partir de 16h

Retour, le 14 mars 2019 au départ de Salardù en direction de Céret, à partir de 10h

Heure de libération des chambres après le petit déjeuner.

#### HEBERGEMENT

Refugi Juli Soler Santalo à SALARDU dans le nord du VAL D'ARAN (ESPAGNE)

Le séjour est réservé en demi-pension

Distance évaluée : 276km ou 384km. Selon l'option 5h environ de trajet voiture d'après « Via Michelin »

#### COÛT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à 270€ par personne, en demi-pension, en chambre de quatre personnes, lits superposés

Ce prix comprend :

- La demi-pension, du dîner du 1<sup>er</sup> jour au petit déjeuner du dernier jour,
- Les lits faits à l'arrivée
- L'accompagnement des randonnées par des animateurs de la Randonnée Céretane.

Ne sont pas compris

- Le voyage AR, jusqu' à Salardù et les déplacements sur place basés sur le co-voiturage.
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement)
- Le coût de location des raquettes et bâtons.
- la location du matériel de sécurité (DVA, pelle, sonde) obligatoire : 25€

Le pique-nique, (épicerie au village)

*D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris"*

#### INSCRIPTIONS

**Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, par quatre en vue d'occuper des chambres à 4 lits, Ce sera discuté en réunion, au moment des préinscriptions.**

## Notice info- annexe 12- 2018

Les préinscriptions sont ouvertes à compter du 21 octobre 2018.

**Cette préinscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 100€ (chèque à l'ordre de l'association : Randonnée céretane)**

Suivant le nombre de préinscrits, la décision de réaliser ce séjour sera prise à la date du 15 décembre 2018  
En cas d'annulation, le remboursement de la préinscription sera effectué par le Club.

S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'association Randonnée céretane proposera aux pré-inscrits un Bulletin d'Inscription. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce Bulletin sous 8 jours.  
Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

### **ASSURANCES FACULTATIVES**

Vous aurez la possibilité de souscrire, au moment de cette inscription, aux assurances individuelles facultatives.

### **PAIEMENTS**

Acompte de 100 € à la préinscription.

Prime d'assurances facultatives lors de l'inscription. 13€

Solde du séjour avant le 8 février 2019

**Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de l'association « Randonnée Céretane »**

### **DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS**

Exemple : Les participants sont invités à se regrouper, par affinité, pour viser à constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule. (Environ 800 km aller-retour)

Chaque équipage constitué gèrera la contribution de chacun au frais du déplacement. (Trajet A-R et trajets sur place)

### **CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION.**

Le voyageur peut annuler son voyage aux conditions financières suivantes :

Exemple : -Annulation faite avant le 15 décembre 2019 : restitution des sommes versées avec une retenue de 30 € par dossier d'inscription

-Annulation entre le 15 décembre 2018 et le 8 février 2019 : retenue de 50 % du montant total du séjour

-Annulation postérieure au 8 février 2019 : retenue de 100% du montant total du séjour.

### **RECOMMANDATIONS**

Il convient d'être correctement entraîné à la pratique de la randonnée raquettes, une liste de l'équipement nécessaire vous sera fournie.

### **DIVERS**

Une réunion est prévue le lundi 5 novembre à 18h salle du club à Céret.

Il est indispensable d'y être présent

Le nombre de participants étant limité à 16 personnes, les inscriptions seront closes après atteinte de ce chiffre.

Amicalement,

La Responsable

Christiane Agrafeil-Colis

**Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables à la Permanence de l'Association ou sur le site de l'association Randonnée Céretane**